

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 11

Artikel: Armée XXI : des commandants de corps sans corps...
Autor: Reynier, Jean-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lors du transport de matériaux radioactifs. Les véhicules, surtout, ne sont pas protégés d'une manière suffisante contre des attaques par des armes anti-chars. Le risque de sabotage des transports nucléaires est par contre relativement bas, vu les importantes mesures de sécurité.

En revanche, le risque lors de transports d'autres matériaux radioactifs non fissibles est très réel et ne doit pas être négligé, vu la sécurité insuffisante de ces transports. Le risque de sabotages internes ciblés contre les centrales nucléaires civiles de l'Europe de l'Ouest est aussi très haut; il est néanmoins très peu probable que, suite à un acte de sabotage, de la ra-

dioactivité parvienne dans l'environnement, vu les importants dispositifs de sécurité. Ceci amène à dire que le danger potentiel résultant de l'attaque ou du sabotage d'une centrale nucléaire ne doit pas être sous-estimé en Europe de l'Est.

Une telle attaque sèmerait immédiatement la panique parmi la population, provoquerait une augmentation du nombre de cancers et déstabiliserait économiquement l'Etat concerné ainsi que les pays limitrophes.

Bilan

Parmi les trois formes du terrorisme nucléaire, le terrorisme radiologique est sans doute le

plus dangereux pour l'Europe de l'Ouest, vu que les matériaux ainsi que le savoir-faire technique sont disponibles plus ou moins facilement. Même si les services responsables, nationaux et internationaux, ont conscience des niveaux lacunaires de sécurité pour de nombreuses sources radioactives, ils n'ont pas encore pris des mesures concrètes afin d'améliorer la situation. Il est donc difficile de tirer un bilan optimiste concernant le danger nucléaire terroriste, car des groupements terroristes peuvent tirer profit de cette faiblesse bien connue de l'Europe de l'Ouest, afin de parvenir à leurs buts de déstabilisation et de destruction.

F. L.

Courriers des lecteurs

Armée XXI: des commandants de corps sans corps...

Les divisions et les corps d'armée vont disparaître mais les fonctions des chefs vont rester. Il y aura toujours des commandants de corps et des divisionnaires. Ainsi on s'adressera au chef de notre armée en lui disant mon commandant de corps! Quelque part, cela me gêne!

On pourrait me rétorquer que jusqu'à maintenant on disait bien à un chef d'état-major de corps d'armée: «Mon brigadier» bien qu'il ne commandait pas une brigade.

Il paraît que l'on va modifier les grades des sous-officiers. Je suis certain que c'est une bonne chose. Ne pourrait-on pas, dans la foulée, revoir les grades de nos officiers généraux?

Voilà que j'ai failli prononcer le mot tabou: «Général»! Ne devrait-on pas oser faire le pas? Ou bien revenir au bon vieux temps où les officiers de notre armée ne dépassaient pas le grade de colonel. Mais on pouvait être colonel brigadier, colonel divisionnaire ou colonel commandant de corps.

C'était un grade auquel s'ajoutait une fonction. Maintenant, on a supprimé le grade, on ne laisse que la fonction et, dans le cas des commandants de corps et des divisionnaires, on a même supprimé la fonction, sauf pour les commandants des régions territoriales.

Il y a quelque chose qui cloche. Ne trouvez-vous pas? Ce problème ne mériterait-il pas quelques réflexions à Berne?

**Jean-Jacques de Reynier,
Neuchâtel**